

PUBLIÉ LE 16/04/2021 - MIS À JOUR LE 13/08/2026

Cannabis à usage médical : l’ANSM publie la liste des premiers pharmaciens participant à l’expérimentation

VIE DE L’AGENCE - INSTANCES

Actualisation du 13/08/2026

Mise à jour de la liste par régions des PUI et officines engagées

Le 26 mars dernier, l’ANSM publiait la liste des structures de référence volontaires engagées dans l’expérimentation du cannabis à usage médical en charge de l’inclusion des patients et de leur première prescription.

L’ANSM communique aujourd’hui la liste des premières pharmacies (pharmacies à usage intérieur autorisées à rétrocéder et officines de villes) au sein desquelles au moins un pharmacien a d’ores et déjà suivi et validé la formation préalable obligatoire et est ainsi habilité à commander et dispenser du cannabis médical.

Au cours de l’expérimentation, les patients pourront solliciter la participation de leur pharmacien de proximité qui, s’il le souhaite, s’engagera dans l’expérimentation sous réserve de suivre et valider la formation préalable obligatoire.

Cette liste sera donc enrichie tout au long de l’expérimentation et mise à jour régulièrement sur notre site.

Découvrir la liste par régions des PUI et officines engagées

Pour plus d'informations, consultez notre dossier :



Cannabis à usage médical